

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-205		Diffusion : A	Date d'émission : 21 décembre 2005	Page : 1/2
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant			
Responsable de la navigabilité du matériel : ISSOIRE AVIATION		Type(s) de matériel(s) : Avions APM 20			
Certificat(s) de type n° 191 Fiche(s) de données n° 191					
Chapitre ATA : 77	Objet : Contrôle moteur - Modification / Remplacement de l'indicateur de température du liquide de refroidissement				

1. APPLICABILITE :

La présente consigne de navigabilité (CN) est applicable aux APM 20 Lionceau du numéro de série 4 au numéro 16 inclus.

2. RAISONS :

Le Bulletin Service (BS) ROTAX 912-043 - repris par l'AD Austro Control A-2004-004R1 - impose le changement de liquide de refroidissement sur tous les moteurs de type 912A dont est équipé l'APM 20.

La présente CN impose le changement des marquages de l'indicateur de température du liquide de refroidissement, du Manuel de Vol et du Manuel d'Entretien afin de prendre en compte le nouveau liquide de refroidissement EVANS NPG+ et les nouvelles limites de température définies dans le SB et l'AD citées ci-dessus.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les actions qui suivent sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la CN, sauf si déjà accomplies :

Au plus tard dans les 50 prochaines heures de vol :

Modifier les marquages de l'indicateur de température du liquide de refroidissement, et procéder à la mise à jour du Manuel d'Entretien et du Manuel de Vol conformément aux instructions du Bulletin Service ISSOIRE AVIATION n° 45.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Bulletin Service ISSOIRE AVIATION n° 45 de décembre 2005
 (Toute révision ultérieure approuvée de ce document est acceptable).

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-205	Diffusion : A	Date d'émission : 21 décembre 2005	Page : 2/2
--	---	-------------------------	--	----------------------

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception à compter du 21 décembre 2005.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

ISSOIRE AVIATION
BP 1
63501 Issoire Cedex
France
Tél : + 33 4 73 89 01 54 - Fax : + 33 3 4 73 89 54 59
jav@issoire-aviation.com

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-6431 du 13 décembre 2005.